

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

**SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau  
Séance du 28 septembre 2021

**Objet de délibération :**  
Avis du syndicat mixte à l'égard du  
projet de modification n°5 du PLU de  
Miribel

Sont présents 11 membres convoqués le 21 septembre 2021

Sont excusés : Emmanuel GINET et Jean-Alex PELLETIER

Le président fait part de la sollicitation, par la commune de Miribel, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la modification n°5 de son PLU prescrite le 20 mai 2021. Elle rappelle que le PLU a été approuvé le 03 juillet 2007.

Il précise que ce projet de modification concerne :

1. La restructuration urbaine du quai du Rhône ayant vocation à permettre la requalification de friches industrielles sur ce secteur stratégique à proximité immédiate de la gare ;
2. L'actualisation des dispositions règlementaires du périmètre commercial de la Rue du Figuier ;
3. La définition d'un linéaire commercial de centre-ville pour l'instauration d'un droit de préemption commercial ;
4. ZAC Centre-Ville et ses abords ;
5. L'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU et intégration d'une OAP : requalification d'une friche en cœur d'îlot ;
6. La modification d'emplacements réservés ;
7. La définition d'un périmètre d'attente de projet place de la pompe au Mas Rillier.

Les membres du Bureau soulignent la pertinence des évolutions du PLU contenues dans cette modification ainsi que la compatibilité de ce projet urbain avec le SCoT BUCOPA.

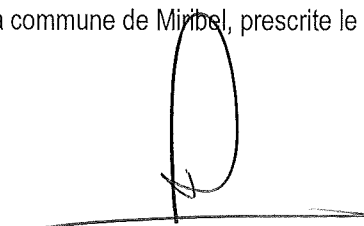
Ils soulignent néanmoins l'importance d'aboutir dans les meilleurs délais à l'approbation du nouveau PLU qui permettra d'intégrer les projets contenus dans cette procédure à une stratégie globale d'aménagement traduite notamment par de nouvelles OAP sur les secteurs à forts enjeux de développement pour la commune.

**Le Bureau,**

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE à la modification n°5 du PLU de la commune de Miribel, prescrite le 20 mai 2021.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme



**Le président,  
Alexandre NANCHI**